



Date de dépôt : 30 octobre 2024

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de Nicole Valiquer Grecuccio,
Léna Strasser, Jean-Charles Rielle, Sophie Demaurex, Jacklean
Kalibala, Sylvain Thévoz, Diego Esteban : Renforçons l'égalité et
la visibilité des femmes dans le sport !

En date du 22 mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de renforcer une politique sportive fondée sur le principe d'égalité entre hommes et femmes ;*
- la Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par la République et canton de Genève dans le domaine de la culture, existant dans le domaine de la culture¹;*
- le manque de visibilité des sportives dans l'espace public et les manifestations ;*
- l'importance de la fonction de modèles pour inciter les filles et jeunes filles à pratiquer une activité sportive, voire à développer un parcours professionnel dans le sport ;*
- le peu de références explicites aux questions de l'égalité dans le sport dans les textes qui régissent les lois et règlements notamment sur le sport,*

¹ Cf. <https://www.ge.ch/document/30696/telecharger>

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer une charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité, au sein des entités au bénéfice d'une subvention allouée par le canton ou les communes, dans le domaine du sport, ou d'une aide octroyée par le Fonds de l'aide au sport, en coordination avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et le Conseil consultatif du sport, sur le modèle de celle existant dans le domaine de la culture ;*
- à renforcer le soutien des initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, y compris pour sécuriser le sport libre dans les espaces publics, en particulier dans les zones jugées prioritaires selon les analyses du CATI-GE et dans les projets d'aménagement des quartiers existants et nouveaux ;*
- à associer des sportives, de par leur expertise, à l'élaboration de tout projet d'équipement sportif dans les écoles du secondaire du canton et dans les aménagements d'espaces dédiés au sport ;*
- à promouvoir des campagnes pour l'égalité en rendant visibles les femmes engagées dans une discipline sportive.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion vise à renforcer l'égalité et la visibilité des femmes dans le sport, notamment en élaborant une charte d'engagement pour la prévention et la lutte contre les discriminations, à renforcer le soutien aux initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, à associer des sportives à l'élaboration de tout projet d'équipement sportif et à promouvoir des campagnes pour l'égalité en rendant visibles les femmes engagées dans une discipline sportive.

En préambule, le Conseil d'Etat souligne sa volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes notamment à travers une représentation égalitaire quel que soit le milieu, qu'il soit professionnel, associatif ou politique. Le sport ne déroge pas à cette règle. Cet engagement bénéficie du soutien du bureau de la prévention de l'Association genevoise des sports (ci-après : bureau de la prévention), créé en mai 2024, dont la mission est d'accompagner les milieux sportifs genevois dans la mise en place d'actions de prévention contre toutes formes de violences envers les autres (psychiques, physiques, sexuelles, non-assistance à personne en

danger, discriminations, etc.) et envers soi-même (malnutrition, addictions, etc.). Le bureau de la prévention est financé et piloté par le canton, initiateur du projet, ainsi que par la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises.

Le bureau de la prévention a élaboré un plan d'action s'articulant autour de 3 axes : la formation et la sensibilisation des actrices et acteurs du sport, l'accompagnement des victimes et des témoins, le monitoring des violences ainsi que le changement de culture. Afin de renforcer l'égalité et la visibilité des femmes dans le sport, le changement de culture est primordial, car le sport a historiquement été créé par des hommes pour des hommes. Dans ce cadre, une campagne de communication intitulée *#ChangeonsLaDonne*² a été lancée récemment par le bureau de la prévention, visant à atteindre à terme 40% de femmes dans les comités d'associations sportives. De plus, avec le soutien du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), un accompagnement est proposé aux comités d'associations sportives, sous la forme d'ateliers de sensibilisation sur les questions d'égalité, de lutte contre les violences et de prévention des discriminations liées au genre. Il s'agit de premières mesures qui seront suivies d'autres, notamment pour une meilleure représentation des femmes dans le sport.

Autre action de communication valorisant le sport féminin, un podcast 100% féminin a été créé dans le cadre de Team Genève, programme de soutien aux athlètes d'élite du canton de Genève. Il raconte l'histoire de sportives d'élite de notre canton comme Elise Chabbey, Sarah Höfflin ou Sofia Meakin. De plus, de nombreuses actions sont également prévues dans le cadre de l'organisation du championnat d'Europe féminin de football 2025 (Euro féminin de l'UEFA 2025), qui se déroulera en Suisse, et à Genève en particulier, avec 5 matchs en tout dans notre canton, dont un match de quart de finale et une demi-finale. Cet événement constitue une opportunité pour mettre en valeur le sport féminin dans sa globalité. De nombreux projets de promotion sont prévus à cet effet, notamment dans les écoles du canton.

De plus, la mise en place d'une charte spécifique dans les milieux sportifs genevois est actuellement à l'étude. Swiss Olympic, faîtière du sport suisse, a édicté une charte éthique, elle-même basée sur les valeurs olympiques, à laquelle toutes les associations sportives de Suisse doivent adhérer. Dans cette charte, articulée autour de 9 principes, il est notamment indiqué que « personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences

² <https://sportsge.ch/changeonsladonne>

religieuses et politiques ». Par ailleurs, dans les contrats de prestations entre le canton et les associations sportives soutenues, il est exigé de respecter le principe d'égalité entre toutes les personnes et de veiller à la diversité des genres, notamment dans leur représentation à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

Concernant le renforcement du soutien aux initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, notamment pour des projets d'aménagement, le canton a lancé une étude visant la reconversion d'espaces urbains, et notamment la promotion du sport libre et non compétitif pour toute la population. Cette étude urbanistique permettra d'identifier des zones prioritaires en utilisant les données du centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE). Des projets visant une accessibilité pour toute la population, notamment pour les femmes, pourront ainsi être développés dans différents quartiers du canton.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite que tout nouveau projet d'équipement sportif dans les écoles secondaires du canton soit globalement accessible à l'ensemble de la population, y compris aux femmes. Par exemple, dans le cadre du projet de construction du cycle d'orientation de Bernex, sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu », il y a le souhait de répondre aux besoins du sport en réalisant un ouvrage de référence en matière d'accessibilité et d'inclusion pour les sportives et sportifs directement concernés, mais aussi en faveur de personnes à besoins spécifiques. Ainsi, il est prévu que des créneaux hors temps scolaire (HTS) soient attribués prioritairement à la pratique du sport en fauteuil roulant et à la pratique inclusive ou à besoins spécifiques au sens large.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET